

Règlement De l'EnDHuro'Tracks 2020

1 – Définition :

L'événement EnDHuro'Tracks se déroule les 12 et 13 Septembre 2020 sur le site du SINGLETRACKS Bike Park (Les Vignes, 87340 La-Jonchère-Saint-Maurice) et est organisé par l'association SingleTracks dont le siège social est basé à la mairie de La-Jonchère-Saint-Maurice, au 14 rue de Limoges, 87340 La-Jonchère-Saint-Maurice.

Les participants auront un accès illimité aux pistes du Bike Park. Ceux qui auront choisi une formule Challenge Enduro seront munis d'un bracelet avec une puce et pourront se chronométrer en autonomie sur des pistes définies et autant de fois qu'ils le voudront. Seul le dernier chrono effectué sur une piste est pris en compte.

Trois formules sont proposées pour l'événement, pour les 2 jours ou à la journée:

- **DH Challenge :** accès illimité à tout le Bike Park, 1 piste typée « DH » sur un créneau de 3 heures, les remontées s'effectuent en navette. Limité à 40 places.
- **Enduro Challenge :** accès illimité à tout le Bike Park, 4 pistes chronométrées par jour, les remontées se font à la pédale.
- **Enduro Off :** accès illimité à tout le Bike Park, les remontées se font à la pédale.

2 – Participation :

L'événement est ouvert à tous, licenciés ou non, sans limite d'âge.

Les licences 2019-2020 UFOLEP en compétition, FFC ou autres fédérations sont acceptées.

Les licenciés hors compétitions ainsi que les non licenciés devront produire lors de leur engagement **un certificat médical de moins de un an de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition.**

Les non licenciés devront obligatoirement être assurés individuellement.

Les participants ont connaissance que :

- Aucune inscription ne sera faite sur place.
- Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.
- Aucune décharge ne sera acceptée.
- Les concurrents mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

3 – Déroulement :

Les concurrents seront accueillis dès 8h00 à la Ferme des Vignes (La-Jonchère-Saint-Maurice), point d'accueil du Bike Park. Une zone de stationnement obligatoire sera définie en aval de la Ferme.

Les plaques ainsi que les puces de chronométrage seront distribuées à la Ferme des Vignes de 8h00 à 12h00.

Les pistes chronométrées seront communiquées à ce moment-là. Les concurrents qui ont choisi la formule **DH Challenge** auront la possibilité de se chronométrer sur une piste typée « DH » sur un créneau chaque jour. Ces informations leur seront communiquées chaque matin.

L'Enduro se déroulera de 9h00 à 14h30 ; et la DH, de 14h30 à 17h30.

Au départ d'une piste chronométrée, une borne sera présente pour que chaque concurrent puisse bipper sa puce et lancer ainsi le chronométrage. Il devra re-bipper sa puce sur la borne située à la fin de la piste afin de stopper le chronométrage. Il pourra tenter autant de fois qu'il le voudra de se chronométrer sur cette piste, **mais seulement le dernier chrono effectué sera retenu**. Chaque nouvelle tentative sur une piste écrasera le temps précédent effectué sur celle-ci.

Il sera demandé à tous les concurrents de rendre les puces le Samedi en fin d'après-midi, afin de permettre à l'organisation d'exploiter les temps de la journée.

Pour les concurrents en formule **DH Challenge**, le point de récupération des navettes se fera à **la Ferme des Vignes**, point d'accueil du Bike Park.

En cas d'incident, chute, problème physique, **il est du devoir de chaque participant de porter assistance** à la personne en difficulté et de prévenir les services de secours et l'organisation. Les problèmes mécaniques n'entrent évidemment pas dans ces obligations, chacun étant responsable du bon état de fonctionnement de son matériel.

4 – Code de conduite :

De par leur inscription, les concurrents s'engagent à respecter un code de conduite. La courtoisie et le respect des autres sont de mise, notamment en termes de dépassement de concurrents. Il est demandé aux concurrents de respecter un temps de 30 secondes entre deux départs, afin qu'ils ne se gênent pas les uns les autres.

Si un concurrent est rattrapé, il doit tout faire pour faciliter le passage de son/ses poursuivants plus rapide(s) que lui. Toute obstruction volontaire pourra être sanctionnée.

En contrepartie, le/les concurrent(s) qui rattrape(nt) un/ des pilote(s) doi(ven)t se signaler suffisamment tôt au(x) concurrent(s) qui le(s) précède(nt). L'organisation préconise au concurrent souhaitant dépasser un concurrent plus lent d'utiliser le code suivant :

« ATTENTION ! A GAUCHE ! » s'il souhaite passer à gauche,

ou « ATTENTION ! A DROITE ! » dans le cas d'un dépassement par la droite.

Les accompagnateurs souhaitant encourager les participants pourront se rendre sur le Bike Park, il leur est fortement conseillé de respecter l'environnement ainsi que les concurrents. ATTENTION ! Tout déplacement à pied sur les pistes étant interdit, la plus grande prudence est demandée aux spectateurs. L'organisation remercie les accompagnateurs de ne pas perturber le déroulement de l'événement en se positionnant trop près des pistes ou dans des endroits qui pourraient s'avérer dangereux pour leur sécurité et celle des concurrents.

5 – Respect de l'environnement :

Afin de ne pas dégrader la qualité des sites traversés, il est expressément demandé aux participants et accompagnateurs de ne rien jeter ou abandonner. De même, le hors-piste est formellement interdit, ceci dans le double but de protéger d'éventuelles dégradations de la flore rencontrée et de respecter le travail de l'organisation et du Bike Park.

Merci de votre compréhension.

6 – Inscriptions :

Les inscriptions à l'EnDHuro'Tracks ne pourront se faire que via le site « onsinscrit.com » à l'adresse : <https://onsinscr.it/endhurotracks>

Le nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, téléphone, genre, club et n° de licence le cas échéant devra être précisé. Une liste des inscrits sera consultable sur le site cité, pour confirmation d'inscription.

Les inscriptions se feront du 7 Juillet au 8 Septembre 2020 inclus. Le coût de l'inscription est fixé à **60 €** pour la formule **DH Challenge** (**35€** pour le Samedi seul et **30€** pour le Dimanche seul) et **35€** pour les formules **Enduro Challenge** et **Enduro Off** (**20€** pour le Samedi seul et **15€** pour le Dimanche seul), par personne. Le repas du Samedi soir est compris dans l'inscription. Les accompagnateurs pourront réserver leur repas (option à prendre au moment de l'inscription) pour la somme de **12€** par personne.

Le paiement se fera par CB via une plateforme sécurisée. Pour ceux qui souhaiteraient payer autrement, il faut envoyer un e-mail à « **contact@onsinscrit.com** » et les paiements sont à envoyer à l'adresse postale « onsinscrit.com, 6 rue de la folie Rigault, 91400 GOMETZ LA VILLE » et à l'ordre « onsinscrit.com ». L'engagement de chaque concurrent ne sera effectif qu'à réception du **règlement total des droits d'inscription** ainsi que du chargement de **toutes les pièces justificatives** sur la plate-forme d'inscription. Les mineurs devront avoir téléchargé leur **autorisation parentale** avec leur règlement. **Il n'y aura pas d'inscription sur place.**

Un chèque de caution de 30€ sera demandé lors du retrait des puces de chronométrage. Il sera rendu lors de la restitution de la puce.

7 – Equipements :

Le port d'un casque (intégral ou open face), de gants longs, de genouillères ainsi que d'une dorsale homologuée CE ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE est obligatoire.

Il est vivement conseillé de porter des coudières.

8 – Droit à l'image :

Par sa participation à l'EnDHuro'Tracks, chaque concurrent autorise l'association SingleTracks ou le SingleTracks Bike Park à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'EnDHuro'Tracks en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

9 – Assurance / Responsabilité :

Chaque participant doit avoir une assurance personnelle de type responsabilité civile.

L'organisateur contractera pour la journée une assurance type A.C.T. auprès de l'organisme de son choix afin de couvrir d'éventuels soucis. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel ou d'équipements individuels dans chacune des phases de l'événement.

10 – Hébergement :

Il sera possible de camper sur place dans la nuit du Samedi 12 au Dimanche 13 Septembre 2020. Il est demandé de prendre l'option (gratuite) au moment de l'inscription, afin de permettre à l'organisation de le prévoir à l'avance.

11 – Annulation :

En cas d'annulation de l'épreuve par :

- le concurrent : (**sur présentation d'un certificat médical uniquement**) 50% du montant de l'inscription sera restituée.
- L'organisateur : 75% du montant de l'inscription seront remboursés à chaque concurrent. (25% de la somme sera conservé pour palier aux frais d'organisation engagés)

Contacts :

07.82.05.85.34 (mobile de l'association) / 05.87.19.59.13 (magasin Mountainbike Zone)